

Annexe 1 : Charte d’Ethique et de Déontologie du Golf Français

1 / L’ETHIQUE – L’Esprit Sportif et les Valeurs du Golf

Principe 1.1 : Avoir l’esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c’est :

Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions,

Être honnête, intègre et loyal

Être solidaire, altruiste, fraternel et tolérant

Principe 1.2 : Les valeurs fondamentales du sport sont :

D’être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline

De favoriser l’égalité des chances

De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport

De refuser toute forme de discrimination.

Principe 1.3.

L’esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

2 / LA DEONTOLOGIE – Les devoirs des acteurs du Golf

LES ACTEURS DU JEU : sportifs, pratiquants, arbitres, dirigeants

Principe 2.1. : Se conformer aux règles du jeu.

Principe 2.2. : Respecter tous les acteurs de la compétition : Partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs.

Principe 2.3. : Se respecter soi-même.

Principe 2.4. : Respecter les décisions de l’arbitre.

Principe n°2.5. : S’interdire toute forme de violence et de tricherie

Principe 2.6. Être maître de soi en toutes circonstances

LES INSTITUTIONS SPORTIVES : Clubs, comités départementaux et régionaux, fédération

Principe 3.1. : La ffgolf veille au libre et égal accès de tous aux activités sportives.

Principe 3.2. : La ffgolf veille au respect des valeurs fondamentales du sport et à leur universalité.

Principe 3.3. : La ffgolf favorise la pratique féminine ainsi que l’égale présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes.

Principe 3.4. : La ffgolf est autonome et indépendante. Elle reçoit de l’Etat une délégation de service public. Elle veille à la prévention et au traitement des conflits d’intérêt de tout ordre.

Principe 3.5. : La ffgolf contribue au déroulement sincère et solidaire des compétitions.

Principe 3.6. : La ffgolf favorise un encadrement optimal des disciplines dont elle a la charge à l’égard de tous les publics qui les pratiquent.

Principe 3.7. : La ffgolf contribue à la protection de l’environnement et au développement durable

3 / L'ACTION DES PARTENAIRES DE LA FFGOLF (Entourage, spectateurs, médias, sponsors, opérateurs de paris)

Les partenaires de la ffgolf ont aussi une responsabilité, qui rejoint leurs intérêts, celle de contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du sport. Les partenaires de la ffgolf ont en définitive la même responsabilité éthique que les institutions et les acteurs. Il appartient à la ffgolf dans un cadre et selon des règles qui lui sont propres, d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent au golf ou avec l'apport de la ffgolf à leur égard.

1. L'entourage des sportifs et des institutions

Les **parents** sont les premiers supporteurs de leurs enfants aux abords des terrains de sport et dans leur pratique du sport. Ils sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du sport. A cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitudes déplacées ou excessives.

Les **agents sportifs** ont un rôle à jouer dans le sport aujourd'hui. Il s'agit d'une profession règlementée qui est encadrée par une législation particulière ainsi que par le règlement de la commission « agents sportifs » ffgolf. D'un point de vue éthique, les agents sportifs doivent respecter la déontologie de la fédération et ne pas nuire, dans le cadre de leur activité, à l'image et aux valeurs du sport.

2. Les spectateurs

La compétition sportive est un moment festif et convivial, à laquelle tout le monde doit pouvoir assister sans appréhension.

Les spectateurs du golf doivent adopter, en toutes circonstances, une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place sur un terrain.

Les spectateurs sont des participants intégrés à l'environnement de notre sport. Ils doivent être respectés par les acteurs du jeu et pris en considération de manière appropriée par les organisateurs.

3. Les médias

Les médias et les journalistes sont libres de leur expression. Toutefois, les journalistes sportifs et ceux qui traitent ponctuellement des informations relatives au golf doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public.

Les médias doivent également être mesurés en ne donnant pas au sport et aux sportifs une importance extravagante qui conduit à la perte de valeurs. La démesure des écrits ou des commentaires favorisent la démesure des comportements sur les aires de jeu ou la banalisation de propos ou d'actes violents.

Les médias et les journalistes sont des vecteurs essentiels de connaissance, de promotion et de défense de l'esprit sportif et des valeurs de la ffgolf. Ils doivent avoir conscience de ce rôle et donner une portée appropriée à leurs propos. A cet égard, il leur appartient de faciliter la diffusion de messages ou supports destinés à lutter contre les dérives dans le sport ou à valoriser ses bienfaits.

4. Les sponsors, diffuseurs et mécènes

Le monde économique tient aujourd'hui une place importante dans le golf et son financement. Le partenaire économique de la ffgolf doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec la ffgolf, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport.

Les partenaires économiques devraient s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du golf.

La promotion d'un sponsor ne doit pas se faire au détriment du golf.

5. Les opérateurs de paris sportifs

Les opérateurs de paris sportifs en ligne utilisent le golf comme support de leurs activités commerciales, sous l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL). Ils doivent être pleinement conscients des risques que l'activité de paris fait peser sur le déroulement des compétitions sportives et adopter une attitude responsable à cet égard.

Ils ont alors la responsabilité de contribuer, aux côtés de la ffgolf, à la protection de l'éthique, l'intégrité et la sincérité des compétitions, support de l'activité de paris.

Il est primordial que les opérateurs de paris :

- se conforment aux règles établies par la loi ou le régulateur ;
- se refusent à proposer toute forme de pari qui pourrait aisément conduire à la manipulation des résultats ;
- ne prennent pas le contrôle financier ou institutionnel de la ffgolf
- coopèrent avec la fédération et participent à la surveillance des opérations de paris, sur tous les territoires, afin de contribuer à déceler les activités illégales qui pourraient révéler une manipulation ou l'intention de manipuler un résultat ou un acteur d'une compétition ;
- apportent leur soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des acteurs du jeu sur les risques liés au développement des paris sportifs en ligne.

Charte d'Éthique et de Déontologie du Golf Français

Adoptée par le Comité Directeur de la Fédération Française de Golf du 7 décembre 2017